

Réalisation de 2 forages d'aquathermie à 18 m de profondeur à Travecy

Rapport de fin de travaux

Projet n° : 2019054ARK



Siège social : 57 Rue Chavrière - 71 360 EPINAC

Contact : 06 79 70 16 43 - [sylvain.lanciau@phreatech.com](mailto:sylvain.lanciau@phreatech.com)

SIRET 51491476100010 RCS Chalon sur Saône ; NAF 43.13 Z ; EURL au capital de 14 000 euros





## I . Aperçu du projet

| Cadre général  |   |          |  |
|--|---|----------|--|
| <b>Client</b>  |   |          |  |
| <b>Adresse du projet</b>                                       | Travecy   | 02800    | 06 Rue du Marais                               |
| <b>Présentation du Projet n° : 2019054ARK</b>                  |   |          |  |
| <b>Qualification</b>   | L'entreprise Phréatech est certifiée Quali'Forage Module Nappe. Le certificat couvrant la période des travaux est joint en Annexe 1.  |          |  |
| <b>Déclaration de l'installation au titre de la GMI</b>        | Conformément au <b>Décret n°2006-649 du 6 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains</b> , la déclaration de l'installation au titre de la Géothermie de Minime Importance (profondeur de forage inférieure à 200 m, puissance inférieure à 500 kW) a été faite sur le site dédié, géré par le BRGM. Le récépissé de déclaration est joint en Annexe 2. Le présent rapport constitue le rapport de fin de travaux, il est téléversé sur le site <a href="http://www.geothermie-perspectives.fr">http://www.geothermie-perspectives.fr</a> et met fin aux obligations réglementaires de la société Phréatech. |          |  |
| <b>DICT</b>  | Conformément au <b>Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution</b> , Phréatech a réalisé une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux auprès des concessionnaires de réseaux présents dans l'emprise du chantier. Les récépissés reçus sont joints en Annexe 3. Ils montrent l'absence de réseaux à proximité des implantations des sondes.  |          |  |
| Travaux réalisés   |   |          |  |
| Poste  | Oui / Non   | Quantité |  |
| <b>Forage 1 - Forage de pompage</b>                            |   |          |  |
| Forage Ø220<br><i>Coupe technique des ouvrages en annexe 4</i> | <input checked="" type="checkbox"/>   | 18 m     | 1 forage de 18 m                               |
| Gestion des cuttings   | <input checked="" type="checkbox"/>   | N/A      | Les cuttings ont été étendus au fond du jardin |
| Pose d'une tubulure PVC alimentaire 4" slot 1 mm               | <input checked="" type="checkbox"/>   | 18 m     | 9 m de crépinés et 9 m de plein                |
| Mise en place d'un massif filtrant                             | <input checked="" type="checkbox"/>   | 12 m     | Graviers de silice calibrés                    |
| Mise en place d'un bouchon d'argile                            | <input checked="" type="checkbox"/>   | 1 m      | Dantonite                                      |
| Comblement de l'espace annulaire restant                       | <input checked="" type="checkbox"/>   | 5 m      | Cimentation                                    |
| <b>Forage 2 - Forage de réinjection</b>                        |   |          |  |
| Forage Ø220<br><i>Coupe technique des ouvrages en annexe 4</i> | <input checked="" type="checkbox"/>   | 18 m     | 1 forage de 18 m                               |



## I . Aperçu du projet

|  |                                     |      |  |
|--|-------------------------------------|------|--|
| Gestion des cuttings                             | <input checked="" type="checkbox"/> | N/A  | Les cuttings ont été étendus au fond du jardin |
| Pose d'une tubulure PVC alimentaire 4" slot 1 mm | <input checked="" type="checkbox"/> | 18 m | 15 m de crépinés et 3 m de plein               |
| Mise en place d'un massif filtrant               | <input checked="" type="checkbox"/> | 15 m | Graviers de silice calibrés                    |
| Mise en place d'un bouchon d'argile              | <input checked="" type="checkbox"/> | 1 m  | Dantonite                                      |
| Comblement de l'espace annulaire restant         | <input checked="" type="checkbox"/> | 2 m  | Cimentation                                    |
| <b>Essai</b>                                     |                                     |      |  |
| Essai de pompage forage 1                        | <input checked="" type="checkbox"/> | 1    | Débit de 8 m3/h pendant 1h                     |
| Essai de pompage forage 2                        | <input checked="" type="checkbox"/> | 1    | Débit de 8 m3/h pendant 1h                     |
| Essai de réinjection                             | <input checked="" type="checkbox"/> | 1    | Débit de 8 m3/h pendant 1h                     |
| <b>Autres prestations</b>                        |                                     |      |  |
| Mise en place de la pompe immergée               | <input type="checkbox"/>            | 1    | Prévu au cours de l'année                      |
| Raccordement du forage à l'installation          | <input type="checkbox"/>            | 1    | Prévu au cours de l'année                      |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Déroulement des travaux : | La réalisation des forages d'aquathermie a été réalisée du 02/03 au 04/03.   |
| Commentaires :            | <p><b>Forage 1:</b> Le pompage d'essai a été réalisé à un débit constant de 8 m3/h. L'eau chargée les 5 premières minutes s'est éclaircie rapidement jusqu'à être limpide. Le niveau statique avant pompage était à 0,35 m de profondeur par rapport au niveau du sol. Après 1 h, le niveau était à 0,4 m de profondeur par rapport au sol. Soit un rabattement de 5 cm.</p> <p><b>Forage 2:</b> Le pompage d'essai a été réalisé à un débit constant de 8 m3/h. L'eau s'est éclaircie au bout de 10 mn de pompage. Le niveau statique initial était à 0,3 m de profondeur par rapport au niveau du sol. Après 1 h, le niveau était descendu à 0,4 m de profondeur par rapport au sol. Le rabattement est de 10 cm après 1 h de pompage (niveau stabilisé).</p> <p><b>Injection:</b> Un essai de réinjection a été réalisé en pompant dans le forage 1 et en injectant dans le forage 2 à un débit de 8 m3/h pendant une heure. Le niveau d'eau dans le forage 1 est de 0,4 m. Dans le forage 2 le niveau d'eau est remonté à 0,2 m de profondeur par rapport au sol. Ainsi, on observe un rabattement du niveau d'eau dans le forage 1 (pompage) de 5 cm et une remontée du niveau d'eau de 10 cm dans le forage 2 (réinjection).</p> <p><b>Conclusion :</b> Ces résultats montrent que les ouvrages supportent des débit de pompage et de réinjection jusqu'à 8m3/h dans les conditions de réalisation de l'essai.</p> |

## II. Plan de localisation des ouvrages

Adresse du projet :

Travecy

Projet n° : 2019054ARK

Localisation des forages



### III . Illustrations du chantier

Adresse du projet :

Travecy

Projet n° : 2019054ARK

Installation de l'atelier de forage sur le puits de réinjection



### **Limites de l'utilisation du rapport**

Ce rapport ainsi que les cartes ou documents annexés constituent un ensemble indissociable. L'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des recommandations de Phréatech ne saurait engager la responsabilité de la société.

Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.



## **Liste des Annexes**

Annexe 1 : Certificat Quali'Forage Module Sonde (1 page)

Annexe 2 : Récépissé de déclaration (4 pages)

Annexe 3 : Récépissé de DICT (20 pages)

Annexe 4 : Coupe technique des ouvrages (2 pages)



# Annexe 1 : Certificat Quali'Forage Module Sonde (1 page)



## EURL PHREATECH

(Siret : 51491476100010)

M. LANCIAU  
57 Rue Chavrière  
71360 EPINAC

Entreprise titulaire de la qualification

### Qualiforage module sonde

Engagée pour la qualité des forages géothermiques sur sonde

*Période couverte par le certificat : 27 novembre 2019 au 27 novembre 2020*

### Qualiforage module nappe

Engagée pour la qualité des forages géothermiques sur nappe

*Période couverte par le certificat : 11 novembre 2019 au 11 novembre 2020*



### Numéro Qualiforage : QFRG/51980

Forme juridique : EURL

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 10/10/2019 : 124364941 - MMA IARD (Le Mans)

- décennale au 06/11/2019 : 124364941 - MMA IARD (Le Mans)

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 28 novembre 2019



Gaël Parrens,

Président de l'instance de qualification

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIREN 489 907 360



Qualiforage est un signe de qualité géré par Qualit'EnR.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIFORAGE n° 008344475 déposée dans les classes 9 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 27 novembre 2023 pour Qualiforage module sonde, 11 novembre 2023 pour Qualiforage module nappe



## Annexe 2 : Récépissés de déclaration (4 pages)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

### DECLARATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX D'EXPLOITATION D'UN GITE GEOTHERMIQUE DE MINIME IMPORTANCE

Vous avez déclaré sur le téléservice dédié à l'accomplissement des procédures relatives à la géothermie de minime importance les informations mentionnées ci-dessous.

La déclaration a été enregistrée sous le numéro 7320 le 28/02/2020 à 18:52 .

Elle a été réalisée pour l'installation géothermique de minime importance enregistrée sous le numéro 5541 .

Le service destinataire des informations transmises est le service en charge de la géothermie au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de votre région.

#### DÉCLARANT

**Nom ou raison sociale :** Phreatech  
**SIREN :** 514914761  
**SIRET :** 51491476100010  
**N° de TVA intracommunautaire :**  
**Adresse** 57 Rue Chavrière  
71360 EPINAC  
**Téléphone :** 0650451363  
**Courriel :** contact@phreatech.com

Vous avez déclaré être prestataire de l'exploitant, mandaté par lui pour cette déclaration et vous avez déposé sur le site la preuve de mandat.

#### LOCALISATION DE L'INSTALLATION

##### Adresse

6 Rue du Marais  
02800 Travecy  
Parcelaire :

##### Localisation des ouvrages

##### Ouvrages de l'installation

Nombre d'ouvrages de l'installation : 2  
Dont ouvrages en zone réglementaire orange : 0

| Identification | Code BSS     | Localisation WGS84 | Profondeur (m) | Type        | Couleur |
|----------------|--------------|--------------------|----------------|-------------|---------|
| 38614          | BSS003OZRQ/X | 3.36257 , 49.68836 | 18             | PRELEVEMENT | VERT    |
| 38615          | BSS003OZSK/X | 3.36268 , 49.68821 | 18             | REINJECTON  | VERT    |

##### Ouvrages dans le périmètre de l'installation

Nombre d'ouvrage référencé dans la BSS à moins de 200 mètres de l'installation :

| Code BSS | Localisation WGS84 | Profondeur (m) | Type |
|----------|--------------------|----------------|------|
|----------|--------------------|----------------|------|

#### DIMENSIONNEMENT DE L'INSTALLATION

**Puissance thermique maximale échangée avec le sous-sol et utilisée par l'installation : 5 kW**

##### Description de la boucle géothermale :

Volume total prévisionnel prélevé chaque année

Chauffage :

(puis réinjecté)\* : 8000 m3  
Débit nominal, prélevé ou réinjecté\* : 5 m3/h  
Les eaux sont prélevées puis réinjectées dans la même nappe avec une température inférieure à 25°C.  
Nombre de mètres carrés raccordés à la pompe à chaleur (PAC) : 180 m2  
Type du bâtiment à chauffer/refroidir : Maison(s) particulière(s)  
Usage énergétique\* : Chauffage  
En cas d'utilisation d'une autre énergie, le taux de couverture de la géothermie : plus de 90%

COP nominal (chauffage) :  
Puissance calorifique nominale :  
**Climatisation :**  
EER nominal (refroidissement) :  
Puissance frigorifique nominale :

## ENVIRONNEMENT A PROXIMITE

---

### Zone de forage

1. Vous avez pris connaissance des critères à respecter pour le choix de l'emplacement des forages géothermiques et des conditions d'exploitation de la ressource thermique. Vous vous engagez à les respecter et le cas échéant à en informer le maître d'ouvrage.
2. Vous avez pris connaissance que d'autres réglementations ou contraintes locales peuvent s'appliquer à votre activité géothermique. Vous vous engagez à les respecter.
3. Vous avez déclaré avoir pris connaissance de ses obligations en matière de prévention des endommagements de réseaux et vous vous engagez personnellement à envoyer :
  - En tant que maître d'ouvrage (entreprise ou particulier), les DT à l'attention des exploitants des réseaux situés à proximité de ma zone de forage et de tenir compte des recommandations de sécurité qui vous seront adressées en réponse ;
  - En tant qu'exécutant du forage, les DICT à l'attention des exploitants des réseaux situés à proximité de ma zone de forage et de tenir compte des recommandations de sécurité qui vous seront adressées en réponse.

### Période des travaux de forage :

Date de début : 02/03/2020

Date de fin : 06/03/2020

### EXPLOITANT

---

I Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### PROPRIETAIRE DU TERRAIN

---

M Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### ENTREPRISE DE FORAGE

---

Nom ou raison sociale : Phreatech  
SIREN : 514914761  
SIRET : 51491476100010  
N° de TVA intracommunautaire :  
Qualification n° : 96365  
Adresse : 57 Rue Chavrière  
71360 EPINAC  
Téléphone : 0650451363  
Courriel : contact@phreatech.com



**Votre démarche est finalisée. Elle a été enregistrée sous le N° 7320 le 28/02/2020 à 18:59**

Vous allez recevoir un courriel, accusant réception de votre démarche. Nous vous invitons à conserver une copie de la déclaration ainsi que cet accusé d'enregistrement.

**L'installation a été enregistrée sous le n°**

5541

**Numéro de la démarche :**

7320

**Date :**

28/02/2020

**Votre démarche concerne :**

Déclarer une nouvelle installation

**Service destinataire : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de votre région. Service en charge des mines.**



## Annexe 3 : Récépissés de DICT (13 pages)

|   |   |  |
|---|---|--|
|  Réf. travaux <b>2019054ARK</b><br>Num. <b>2020021400915D</b> |  6 r du marais<br><b>02800 TRAVECY</b> |  Créé le <b>14/02/2020</b><br>Débute le <b>16/03/2020</b><br>Durée : <b>200 jours</b> |
|---|---|--|

### Exploitants

|  |   |
|--|---|
| <b>ENEDIS-DRPIC-DT-DICT PICARDIE</b><br>CHEZ PROTYS P0095, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9   |  <b>CONCERNÉ</b> |
|  0322395353  0181624701  0176614701  1401.ENEDIS@demat.protys.fr |   |
| <b>DT-DICT conjointe 338737838</b> Envoyé le 14/02/2020   |   |
| <b>Réponse 339626526</b> Reçu le 27/02/2020 <b>CONCERNÉ</b>  |   |

|  |   |
|--|---|
| <b>USEDA chez Groupe NAT</b><br>DICT Assistance, 463 rue des Clauwiers Pour IUSEDA 59113 SECLIN  |  <b>NON CONCERNÉ</b> |
|  0359529113  0323271580  0323271580  useda@fr.groupe-nat.com |   |
| <b>DT-DICT conjointe 338737835</b> Envoyé le 14/02/2020   |   |
| <b>Réponse 338823341</b> Reçu le 17/02/2020 <b>NON CONCERNÉ</b> Pas d'ouvrage  |   |

|  |  |
|--|--|
| <b>AXIONE</b><br>Aisne THD, 132 boulevard Camélinat 92240 Malakoff   |  <b>CONCERNÉ</b> |
|  0180614430  0533740354  0533740354  aisne.dict@axionesi.net |  |
| <b>DT-DICT conjointe 338737837</b> Envoyé le 14/02/2020   |  |
| <b>Réponse 338823304</b> Reçu le 17/02/2020 <b>CONCERNÉ</b>  |  |

|  |   |
|--|---|
| <b>ORANGE-A0 PICARDIE</b><br>Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX  |  <b>CONCERNÉ</b> |
|  0328300440  0810300111  FT62A0.FTO@demat.protys.fr |   |
| <b>DT-DICT conjointe 338737839</b> Envoyé le 14/02/2020   |   |
| <b>Réponse 338777306</b> Reçu le 14/02/2020 <b>CONCERNÉ</b> Présence d'ouvrage : TL  |   |

### Autres destinataires

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>MAIRIE</b><br>Service Technique, 25 RUE GEN LECLERC 02800 TRAVECY  | <b>NON REQUIS</b> |
|  0323562399  commune.travecy@wanadoo.fr |                   |
| <b>IPT 338737836</b> Envoyé le 14/02/2020    |                   |



# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

PHREATECH  
57 Rue Chavrière  
71360 EPINAC  
France

N° consultation du téléservice : 2020021400915D

Référence de l'exploitant : 2007085488.200701RDC02

N° d'affaire du déclarant : 2019054ARK

Personne à contacter (déclarant) : RAKOTONDRA SOA Arnaud

Date de réception de la déclaration : 14/02/2020

Commune principale des travaux : 02800 TRAVECY

Adresse des travaux prévus : 6 r du marais

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS- DR- PIC- EXPLOITANTS RESEAUX SOU

Personne à contacter : BERULLIER NATHALIE

Numéro / Voie : 15 RUE BRUNO D AGAY

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 80000 AMIENS

Tél. : +33322395353

Fax :

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : \_\_\_\_\_ Date d'édition (1) : \_\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : \_\_\_\_\_

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. \_\_\_\_\_ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**Des branchements sans affleurants et/ou aéro souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche aux réseaux, le cas échéant vous reporter aux recommandations techniques d'Enedis ci-joint.

Dispositifs importants pour la sécurité : Aucun dans l'emprise

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'Aisne 0364161000

## Responsable du dossier

Nom : BERULLIER NATHALIE

Désignation du service : POLE DT- DICT

Tél : +33 322395353

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : BERULLIER NATHALIE

Signature :

Date : 21/02/2020 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

**Conduite à tenir en cas de dommages  
aux ouvrages électricité**

- **STOPPEZ** immédiatement les travaux du chantier
- **ÉLOIGNEZ** toutes les personnes à proximité
- **N'INTERVENEZ JAMAIS**  
sur les ouvrages endommagés
- **NE TOUCHEZ PAS**  
à une personne en contact avec le courant

Appelez le **01 76 61 47 01**\*

\* Numéro réservé aux appels  
concernant les dommages  
aux ouvrages électricité

Si vous avez besoin d'un accès au réseau ou dans son environnement, merci de faire une demande à l'adresse suivante :

**[ure-picardie-bce@enedis-grdf.fr](mailto:ure-picardie-bce@enedis-grdf.fr)**

## La légende de nos plans d'ensemble

### Postes électriques

- Poste Source
- Client HTA
- Client HTA - Production
- DP - Client HTA - Production
- DP - Production
- Distribution Publique
- Distribution Publique - Client HTA
- Production
- Répartition
- Transformation HTA/HTA

### Appareils de coupure aériens

- IACM-Interrupteur non télécommandé
- IAT-Interrupteur télécommandé
- T IACT-Interrupteur, Ouverture en creux de tension
- Disjoncteur
- Sectionneur

### Jonctions et connexions

- Capuchon BT souterrain
- Capuchon BT aérien
- Remontées aéro-souterraines
- Parafoudre

### Coffrets BT

- Coupure
- Fausse Coupure
- Sectionnement
- ADC
- Boîte de coupure
- Boîte de coupure 3 D
- Boîte de coupure 4 D
- Boîte coupe circuit
- RM BT
- Coupure rapide, En exploitation
- Coupure rapide, Hors exploitation

### Clients BT

- Producteur BT

### Les réseaux

| BT en exploitation              | BT hors exploitation            | HTA en exploitation                        | HTA hors exploitation                      |
|---------------------------------|---------------------------------|--|--|
| Aérien<br>Torsadé<br>Souterrain | Aérien<br>Torsadé<br>Souterrain | Aérien<br>Torsadé<br>Souterrain<br>Galerie | Aérien<br>Torsadé<br>Souterrain<br>Galerie |

## L'échelle de représentation

| Echelle  | Sur plan | Sur terrain |
|----------|----------|-------------|
| 1/200*   | 1 cm     | 2 m         |
| 1/2000*  | 1 cm     | 20 m        |
| 1/10000* | 1 cm     | 100 m       |

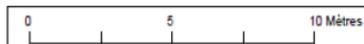
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200\*) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



### Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



## Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails 1/200\* : localisation et représentation des réseaux et branchements, leurs classes de précision.

Version hors DR Paris

## La légende de nos plans de détail

### Réseaux et classes de précision

|   | HTA  | BT   | Branchement                                |
|---|--|--|--|
| <b>Classe A</b><br>Incertitude maximale est inférieure ou égale à 0,50 m                          | Réseau HTA classe A<br>Réseau HTA classe A inf.                    | Réseau BT classe A<br>Réseau BT classe A inf.                    | Branchement BT classe A                    |
| <b>Classe B</b><br>Incertitude maximale est supérieure à classe A et inférieure ou égale à 1,50 m | Réseau HTA classe B<br>Réseau HTA classe B inf.                    | Réseau BT classe B<br>Réseau BT classe B inf.                    | Branchement BT classe B                    |
| <b>Classe C</b><br>Incertitude maximale est supérieure à 1,50 m                                   | Réseau HTA classe C<br>Réseau HTA classe C inf.<br>Tracé incertain | Réseau BT classe C<br>Réseau BT classe C inf.<br>Tracé incertain | Branchement BT classe C<br>Tracé incertain |
| <b>Réseau abandonné</b>   | Réseau HTA Aban.   | Réseau BT Aban.  | Branchement Aban.                          |
| <b>Fourreaux et protections</b>   | Fourreau plein HTA   | Fourreau plein BT  | Fourreau vide, Fourreau                    |

Dans un rayon de 5m autour des postes de transformation HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux



- Fuseau d'incertitude classe A ≤ 50cm
- Fuseau d'incertitude classe B ≤ 1m50
- Fuseau d'incertitude classe C > 1m50

**Attention !**  
Pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position de nos ouvrages (partie hachurée sur les images), il est nécessaire d'utiliser une technique dite « douce ».

### Affleurants et objets principaux

| HTA                 | BT                  |
|---------------------|---------------------|
| ↳ Dérivation gauche | ↳ Dérivation gauche |
| ↳ Dérivation droite | ↳ Dérivation droite |
| → Bout perdu        | → Bout perdu        |
| • Remontée aerienn  | • Remontée aerienn  |
| • Nœud topo HTA     | • Nœud topo BT      |
| ■ Jonction          | ■ Jonction          |
| ☒ Armure électrique | ☒ Armure électrique |
| Mise à l'air HTA    | Mise à l'air HTA    |

| Fond de plan vecteur         |                     |
|------------------------------|---------------------|
| Bâtiment                     | Bordure trottoir    |
| Mur                          | Limite chaussée     |
| ↑ Entrée sortante avec seuil | ↑ Entrée sortante   |
| ⊙ Poteau EDF                 | ⊙ Avaloir simple    |
| ⊙ Poteau PTT                 | ⊙ Avaloir visitable |
| ⊙ Poteau EDF candélabre      | ⊙ Grille d'avaloir  |
| ⊙ Poteau candélabre          | ⊙ Plaque d'épout    |
| ⊙ Pylône EDF                 | ⊙ Plaque PTT simple |
| ⊙ Arbre                      | ⊙ Plaque PTT double |

### Les cotations

Les **cotations** sont utilisées pour repérer au sol la position des câbles en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.



Certaines cotations sont dites « forcées », la distance notée est différente de celle mesurée sur le plan, c'est la **distance notée qui est à prendre en compte**.

Sur les fonds de plan image, les mesures sont à prendre sur les éléments représentant les objets les plus proches du sol (trottoir, avaloir...)

Lorsque l'image n'est pas exploitable, un fond de plan vecteur peut être superposé à l'image.

### Éléments composant nos plans de détail



Poste électrique

Coffret électrique

Câble de cuivre nu  
(retour à la terre : risque électrique)

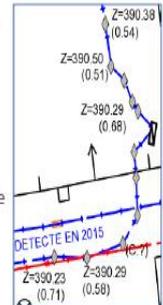
### La profondeur / L'altimétrie

L'**altimétrie** est indiquée sur les plans par « z = ... » et représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (IGN 1969).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

**Attention !**

Le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps, il est possible que nos ouvrages soient situés à une profondeur différente que celle indiquée sur les plans.



## PLAN DE MASSE

- ✓ Les branchements ne sont pas toujours représentés intégralement
- ✓ Le positionnement des ouvrages est fourni à titre indicatif
- ✓ Si du réseau souterrain apparaît sur le plan de masse mais qu'il ne figure pas en grande échelle (plan de détail) veuillez procéder à des investigations complémentaires sur site.

Le plan ne donne que des informations sur les réseaux de distribution d'électricité d'ENEDIS, même si d'autres réseaux peuvent apparaître (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

Tous droits réservés – reproduction interdite



A titre indicatif, et sauf mention explicite figurant sur les plans, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0.50 m sous trottoir ou accotement et de 0.85 m sous chaussée. Toutefois des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffret, poteau, etc, ...)

## Où transmettre le résultat de vos Investigations Complémentaires (IC) ?



[paysom-carto-gdo@enedis-grdf.fr](mailto:paysom-carto-gdo@enedis-grdf.fr)



En cas d'Investigations Complémentaires (IC) réalisées en phase étude, par injection aux tores ou pinces émettrices, **les résultats des IC sont à envoyer par mail à l'adresse mail ci-dessus.**

**TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES  
CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES  
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE**

**Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques**

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

**ATTENTION**

Pour la détermination des distances entre les " travaux " et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

**Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques**

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.

**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas  
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**

### Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

#### /!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

| Nature     | Niveau de tension     | Symbologie  | Recommandation  |
|------------|-----------------------|---|---|
| Souterrain | HTA                   |    | Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher. |
|            | BT                    |    |   |
| Aérien     | BT Nu                 |    | Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.   |
|            | BT Torsadé            |    | Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.  |
|            | HTA Nu<br>HTA Torsadé |  | Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.   |

**RECOMMANDATIONS TECHNIQUES POUR LES TRAVAUX SANS  
TRANCHEE A PROXIMITE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION  
D'ELECTRICITE**

**DEFINITION :**

Au sens des présentes recommandations, on désigne sous le terme « travaux sans tranchée » tous les travaux de forage dirigé, fonçage (emploi du pousse-tube) ou avec emploi d'une fusée à tête détectable ou non.

**CONSIGNES :**

Afin de limiter les risques liés aux travaux sans tranchée et plus particulièrement aux terrassements par fusée, fonçage, les consignes suivantes sont à respecter :

1. Lancer l'opération de travail sans tranchée du côté des ouvrages existants pour minimiser l'incertitude sur la position de la tête de l'outil lors du passage à leur proximité.
2. Dans le cas d'utilisation d'une fusée à tête détectable, d'un fonçage par pousse tube\* ou de forage dirigé, respecter une distance minimum de 40 cm au niveau de la pénétration entre les génératrices du plus gros outil utilisé et de l'ouvrage existant selon le schéma n° 1. La détection de l'outil s'effectuera en permanence pendant les travaux.
3. Dans le cas d'utilisation d'une fusée à tête non détectable, respecter une distance minimum de 60 cm au niveau de la pénétration entre les génératrices du plus gros outil utilisé et de l'ouvrage existant à

**RECOMMANDATIONS :**

**Au titre de la préparation des travaux**

L'utilisation des techniques de travaux sans tranchée nécessite une bonne connaissance de :

- de la position des ouvrages existants dans les 3 dimensions (longueur, largeur, profondeur), cette connaissance *peut être* confortée par les techniques de localisation des conduites ou des câbles.
- des caractéristiques du terrain, de sa nature et notamment de la présence de blocs ou ouvrages susceptibles de faire dévier l'outil utilisé de sa trajectoire.

\* Dans le cas d'un fonçage par pousse-tube où la distance de la canalisation par rapport à la pénétration est > à 10 m, une étude particulière est à réaliser

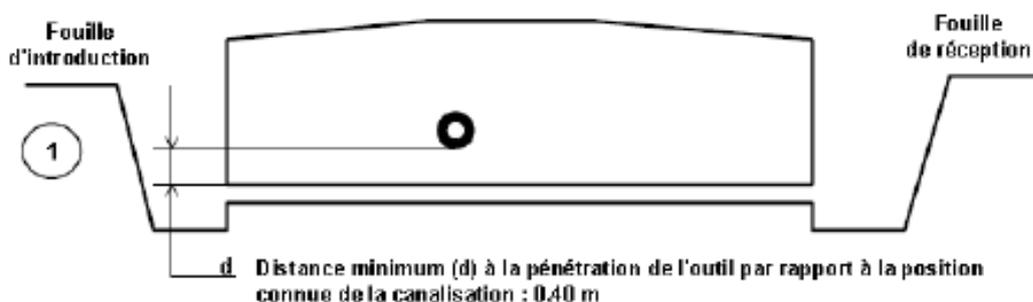
chaque fois qu'une canalisation est située à moins de deux fois la longueur de l'outil par rapport à la fouille d'introduction selon le schéma n° 2

4. Dans le cas d'utilisation d'une fusée à tête non détectable et à chaque fois qu'une canalisation est située à plus de deux fois sa longueur par rapport à la fouille d'introduction, réaliser une fouille de dégagement autour de la canalisation. Ce trou de dégagement permettra de visualiser la distance minimum de 20 cm entre les génératrices de l'ouvrage existant et de la fusée ;
5. Le responsable des travaux doit assurer (ou faire assurer par du personnel compétent) une surveillance permanente de l'avancement de l'outil pendant toute la durée du travail de la fusée, du forage ou du fonçage. La personne chargée de cette surveillance doit être en possession, sur le chantier, des consignes recommandations et informations nécessaires.

**Au titre de la réalisation du chantier**

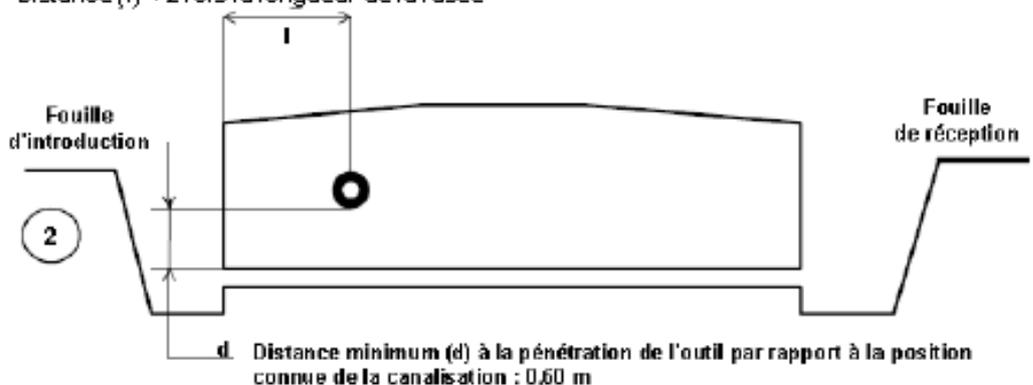
- La charge minimum à ménager au-dessus du tracé d'une fusée est de 8 à 12 fois son diamètre.
- La surveillance au cours de l'avancement de l'outil d'évènements imprévus tels que bruits suspects, variation brutale d'avance, odeur de brûlé, constitue un signal d'alerte pour le personne chargé de la surveillance permanente de l'opération. Elle impose au responsable des travaux d'en analyser la cause et de prendre les décisions adéquates (l'arrêt du chantier, la continuation ou la reprise avec des techniques traditionnelles à fouilles ouvertes

Forage dirigé et fusée munie d'un détecteur de position ainsi que pousse-tube (distance fouille d'introduction / cana électricité < 10 m)

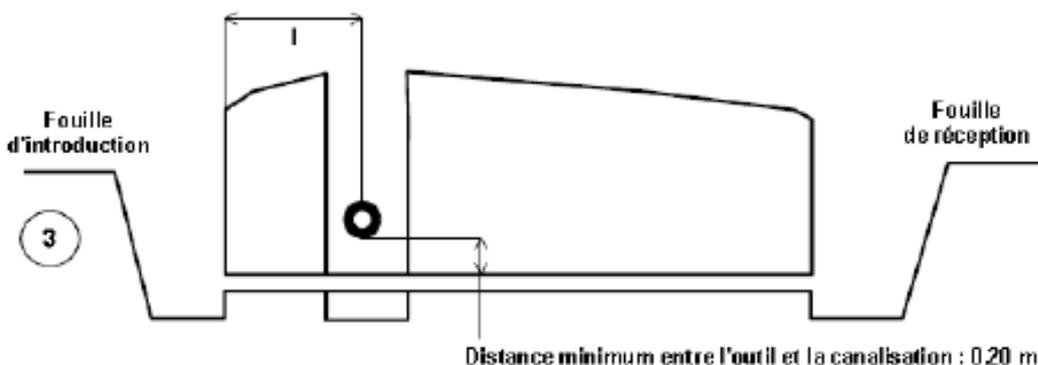


Fusée non munie d'un détecteur de position

\* Distance (l) < 2 fois la longueur de la fusée



\* Pour les câbles électriques à la demande du chargé d'Exploitation



Pour l'ensemble de ces recommandations, le maître d'oeuvre prend toute disposition pour s'assurer de la position des ouvrages existants.

En fonction de la profondeur de la canalisation électrique, le forage dirigé, le fonçage ou la fusée peuvent être utilisés au-dessus de cette canalisation en respectant les mêmes recommandations.

# Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

## Légende du Plan de Masse

| Réseau électrique |  |                       |
|-------------------|--|-----------------------|
| BT                |  | Aérien                |
|                   |  | Torsadé               |
|                   |  | Souterrain            |
| BT ABAN           |  | Aérien                |
|                   |  | Torsadé               |
|                   |  | Souterrain            |
| HTA               |  | Aérien                |
|                   |  | Torsadé               |
|                   |  | Souterrain<br>Galerie |
| HTA ABAN          |  | Aérien                |
|                   |  | Torsadé               |
|                   |  | Souterrain<br>Galerie |

| Appareil de coupure aérien                                      |  |
|---|--|
| Interrupteur non télécommandé                                   |  |
| Interrupteur télécommandé                                       |  |
| Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension |  |

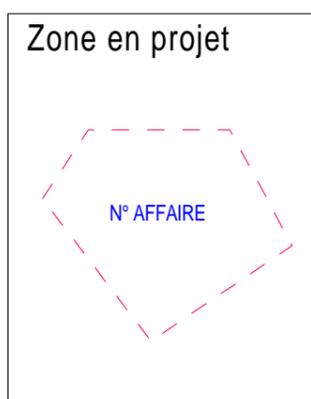
| Connexion-jonction           |  |
|------------------------------|--|
| Connexion Aérienne Chgt Sec. |  |
| Jonction Chgt Sec.           |  |
| Jonction Etoilement          |  |
| Jonction Extrémité           |  |
| Poteau remontée Aéro         |  |

| Poste électrique                |  |
|---------------------------------|--|
| Poste Source                    |  |
| Poste DP                        |  |
| Poste Client HTA                |  |
| Poste DP Client HTA             |  |
| Poste de Répartition            |  |
| Poste de Production             |  |
| Poste DP Client-Production      |  |
| Poste Client Production         |  |
| Poste DP Production             |  |
| Poste de transformation HTA/HTA |  |

| Armoire HTA                     |  |
|---------------------------------|--|
| Armoire à Coupure Manuelle      |  |
| Armoire à Coupure télécommandée |  |

| Coffret BT          |  |
|---------------------|--|
| Coupure             |  |
| Fausse Coupure      |  |
| Sectionnement       |  |
| Coupure rapide      |  |
| ADC                 |  |
| Boite de coupure    |  |
| Boite de coupure 3D |  |
| Boite de coupure 4D |  |
| Boite coupe circuit |  |
| RM BT               |  |
| Non normalisé       |  |

| Client BT      |  |
|----------------|--|
| Tarif jaune C4 |  |
| Tarif bleu C5  |  |
| Client MHRV    |  |
| Producteur BT  |  |



## Légende du Plan de détail

| BT | HTA |
|----|-----|
|    |     |
|    |     |
|    |     |
|    |     |
|    |     |
|    |     |



| Accessoires            | Symboles et description |                                |
|------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Coffret électrique     |                         | Coffret réseau et branchement  |
|                        |                         | Coffret type REMBT             |
| Armoire électrique     |                         | Armoire de comptage BT         |
|                        |                         | Armoire HTA                    |
| Boîte BT sous trottoir |                         | Réseau                         |
|                        |                         | Branchement                    |
| Jonction               |                         | BT                             |
|                        |                         | HTA                            |
| Dérivation             |                         | BT                             |
|                        |                         | HTA                            |
| Bout perdu             |                         | BT                             |
|                        |                         | HTA                            |
| Remontée aérienne      |                         | RAS BT                         |
|                        |                         | RAS HTA                        |
| Noeud topologique      |                         | BT pénétrant dans un bâtiment  |
|                        |                         | HTA pénétrant dans un bâtiment |
| Mise à la terre        |                         |                                |



PROTYSIT 2007085488 - 200701RDC02 - TRAVECY 02800 - 2020021400915D

12/13

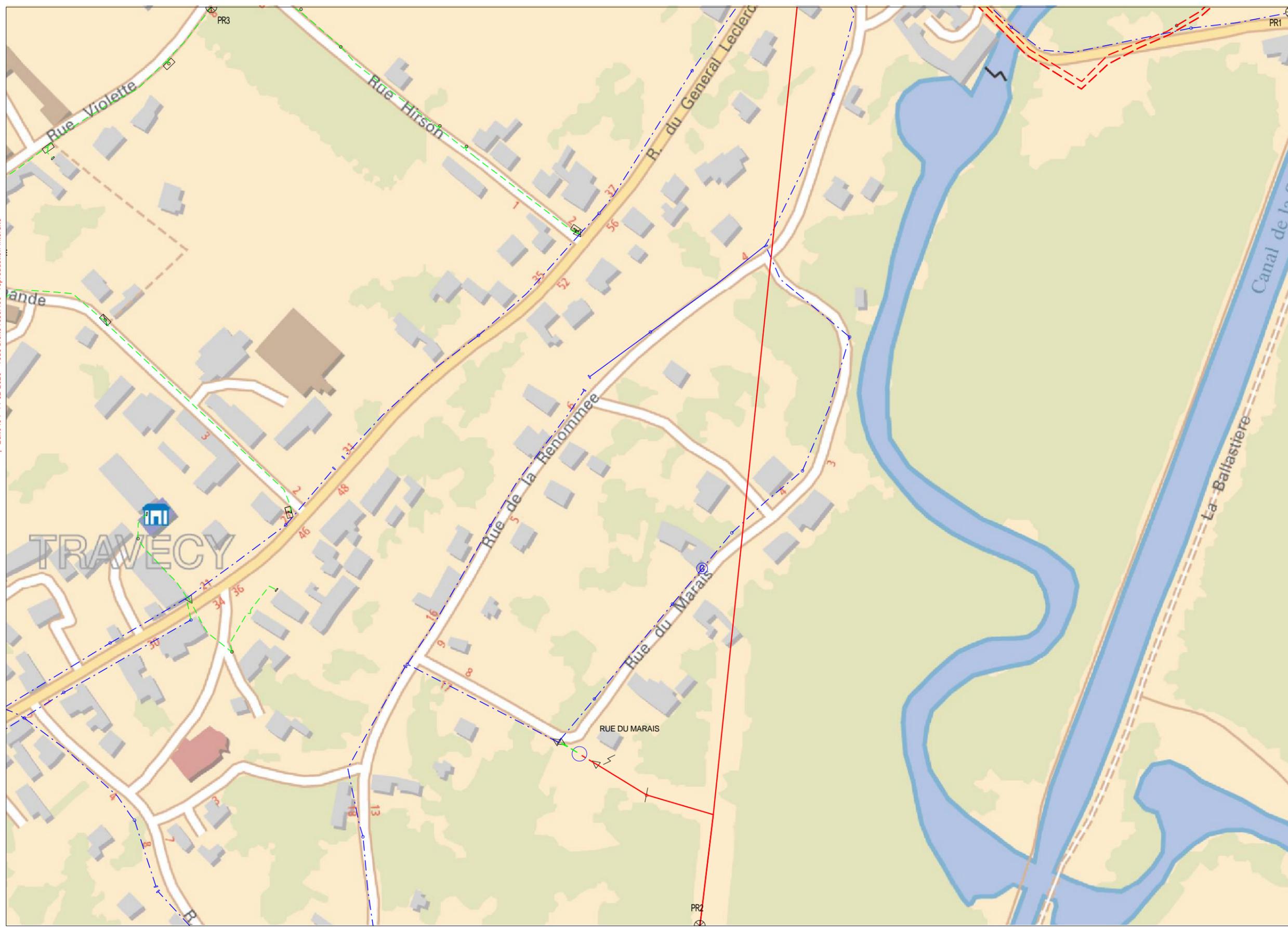


Enedis  
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.  
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

2- A titre indicatif et sauf mention contraire, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.  
 3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Eché le : 14-02-2020 - Tous droits réservés - reproduction interdite



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

| Réf. point | Latitude    | Longitude  | Point d'appui : |
|------------|-------------|------------|-----------------|
| PR1 :      | 49.69040684 | 3.36743158 | ⊕               |
| PR2 :      | 49.68595233 | 3.36293786 |                 |
| PR3 :      | 49.69045596 | 3.35928478 |                 |

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

Service qui délivre le document

ENEDIS- DR- PIC- EXPLOITANTS RESEAUX SOU



15 RUE BRUNO D AGAY

80000 AMIENS

France

Tél: +33322395353

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2007085488. 200701RDC02

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

**IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:**

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. Assurez vous qu' aucune mise à l' échelle automatique n' est activée dans votre gestionnaire d' impr

ession.

Responsable : **BERULLIER NATHALIE**

Tél: +33322395353

Date : 21/02/2020

Signature :

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)







# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination : PHREATECH  
Complément / Service : \_\_\_\_\_  
Numéro / Voie : 57 RUE CHAVRIÈRE  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : 71360 EPINAC  
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2020021400915D  
Référence de l'exploitant : \_\_\_\_\_  
N° d'affaire du déclarant : 2019054ARK  
Personne à contacter (déclarant) : ARNAUD RAKOTONDRASC  
Date de réception de la déclaration : 14 / 02 / 2020  
Commune principale des travaux : TRAVECY  
Adresse des travaux prévus : 6 R DU MARAIS

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : AISNE - GESTION DT-DICT CHEZ AXIONE  
Personne à contacter : GESTION DT-DICT  
Numéro / Voie : 132 BOULEVARD CAMELINAT  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : 92400 MALAKOFF  
Tél. : 0180614430 Fax : 0172258079

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_  
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL \_\_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_  
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.  
Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : \_\_\_\_\_ Echelle<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ Date d'édition<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ cm Matériau réseau<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.  
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_)  
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.  
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.  
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.  
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)  
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**Classe de précision : CLASSE DE PRECISION C**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_  
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est :  possible  impossible  
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

## Dispositifs importants pour la sécurité :

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0533740217  
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

## Responsable du dossier

Nom : \_\_\_\_\_  
Désignation du service : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

## Catégories des réseaux / ouvrages

### Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

### Autres ouvrages\* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

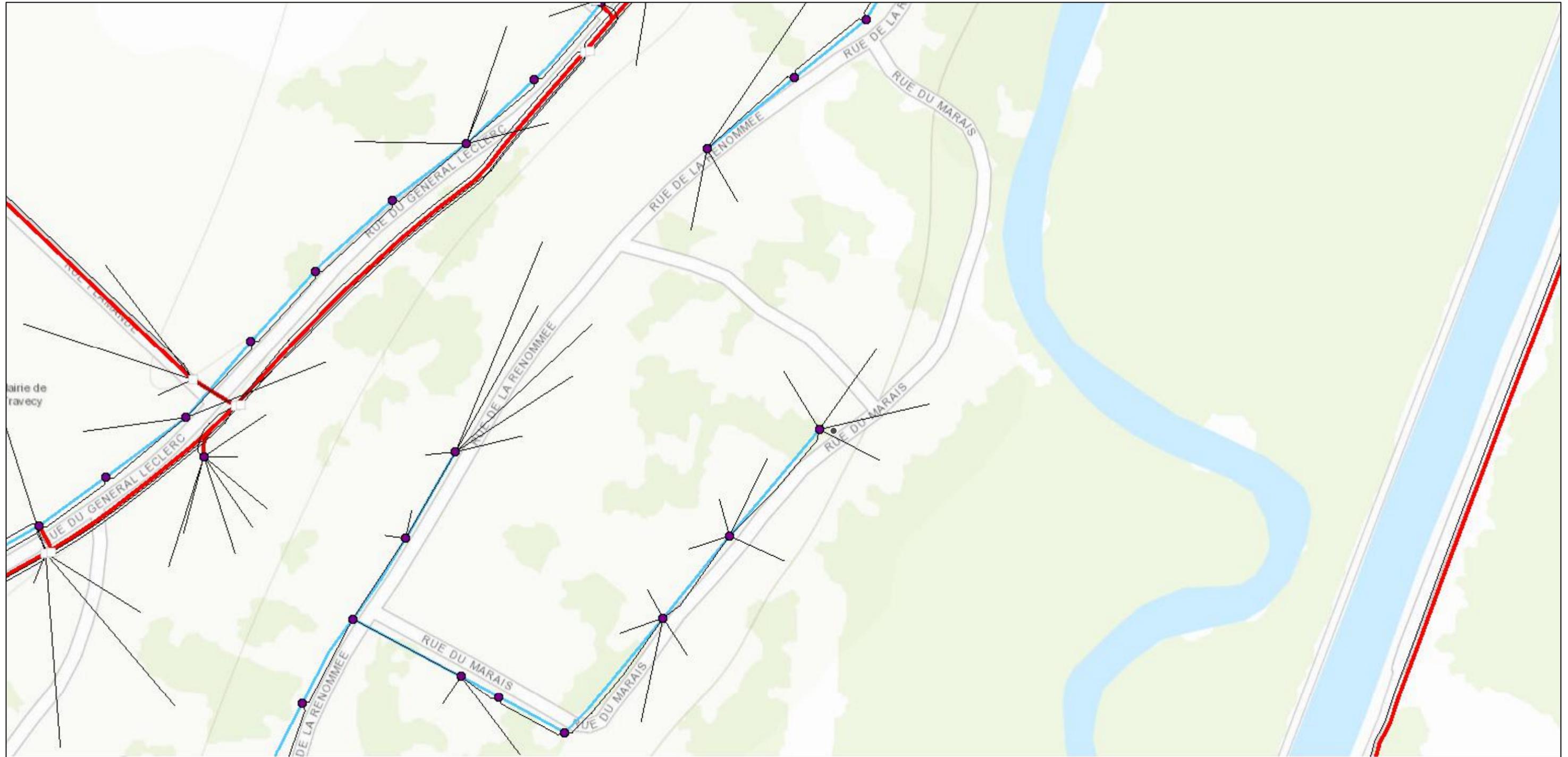
*\*Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

## Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

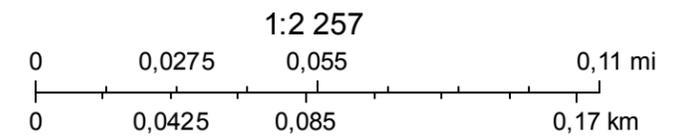
- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

# 6 R DU MARAIS



14/02/2020 à 10:28:55

|                          |                         |  |
|--------------------------|-------------------------|--|
| □ Chambres               | <b>Point haut Tiers</b> | <b>Aerien</b>                          |
| <b>Point haut Axione</b> | ○ Tier Point Haut       | — Filaire / Tiers Filaire / EP / FT/BT |
| ● Batiment               | — Cable AXIONE          | — Façade                               |
| ● Chateau d'eau          | — Cable Tiers           | — BT                                   |
| ● Poteau                 | — GC Axione             | — HTA                                  |
| ● Pylone                 | — GC Tiers              | — Orange                               |



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

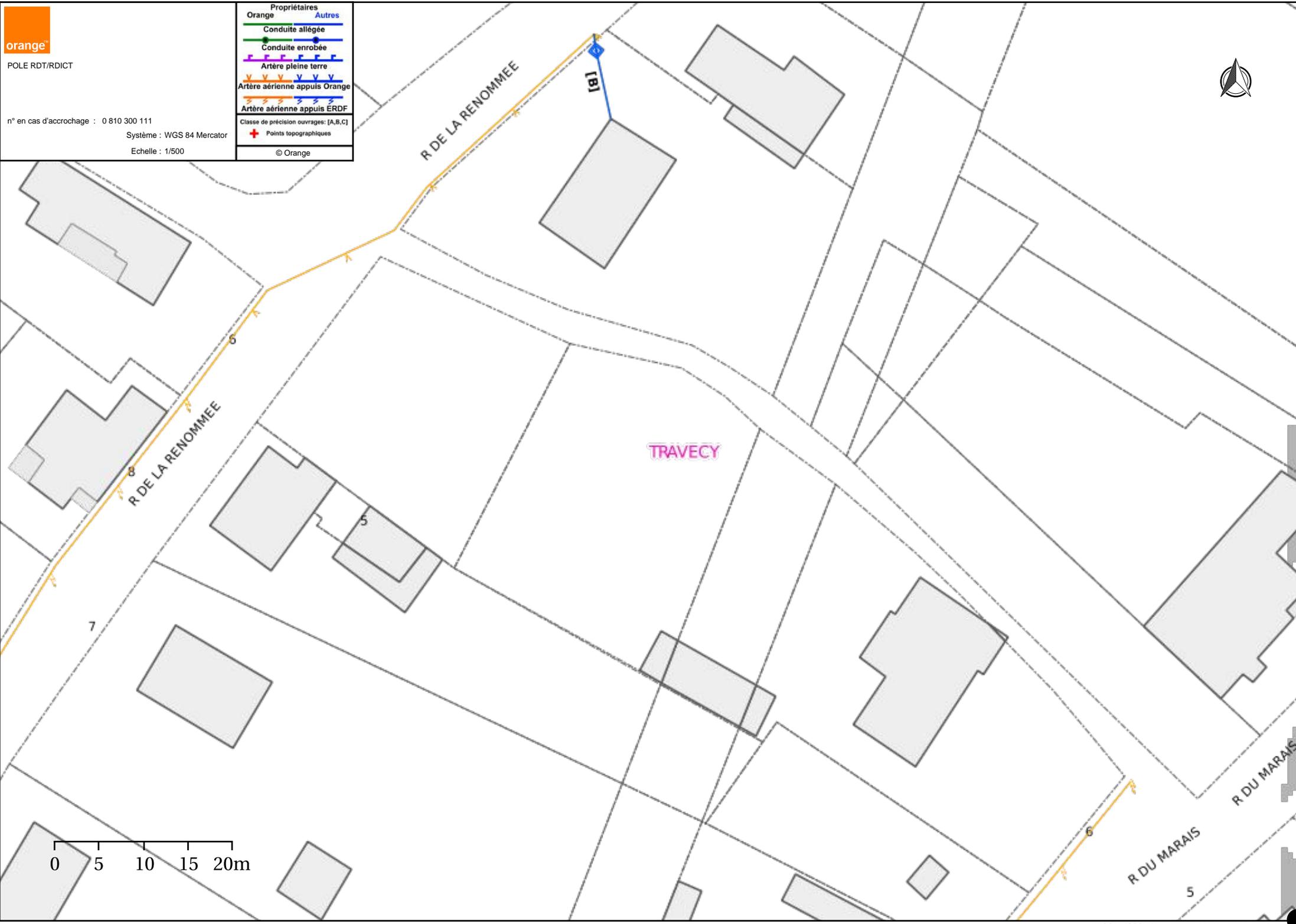




**orange**  
POLE RDT/RDICT

n° en cas d'accrochage : 0 810 300 111  
Système : WGS 84 Mercator  
Echelle : 1/500

|                                       |        |
|---------------------------------------|--------|
| Propriétaires Orange                  | Autres |
| Conduite allégée                      |        |
| Conduite enrobée                      |        |
| Artère pleine terre                   |        |
| Artère aérienne appuis Orange         |        |
| Artère aérienne appuis ERDF           |        |
| Classe de précision ouvrages: [A,B,C] |        |
| Points topographiques                 |        |
| © Orange                              |        |





## Annexe 4 : Coupe technique des ouvrages (2 pages)

Date fin :

Lieu-dit :

Localisation ( )

X : km

Y : km

Z : m (coupe : m)

Nature : FORAGE

Piézométrie indicative ( )

Utilisation :

Profondeur d'eau : 0,35 m

Débit spécifique :

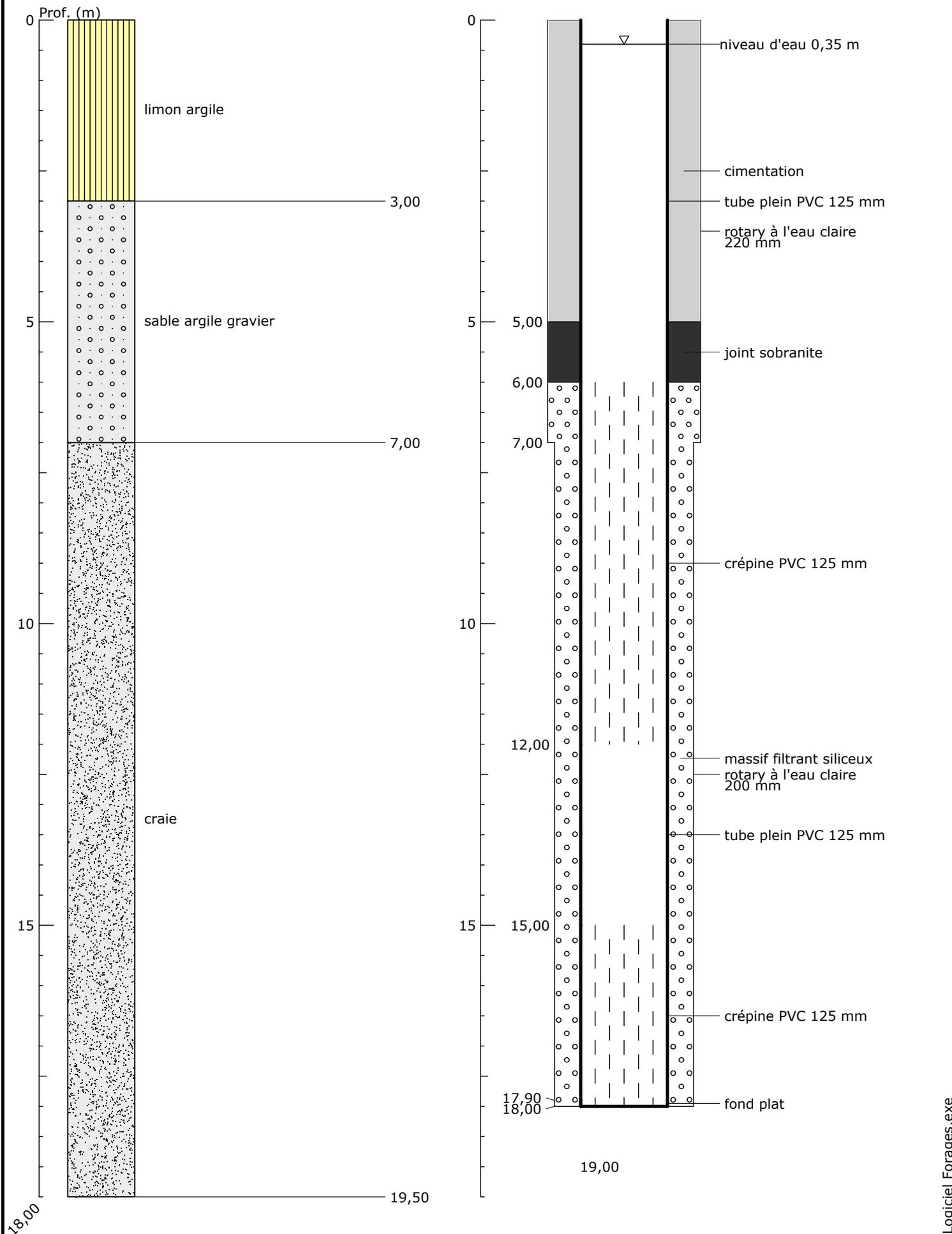
Transmissivité :

Perméabilité :

m<sup>3</sup>/h/m

m<sup>2</sup>/s

m/s



Date fin :

Lieu-dit :

Localisation ( )

X : km

Y : km

Z : m (coupe : m)

Nature : FORAGE

Piézométrie indicative ( )

Utilisation :

Profondeur d'eau : 0,3 m

Débit spécifique :

Transmissivité :

Perméabilité :

m<sup>3</sup>/h/m

m<sup>2</sup>/s

m/s

